

En 2000-2001, le Ministère a reçu 421 demandes de consultation d'autres gouvernements au sujet de la divulgation de renseignements, soit une hausse de 26,8 % par rapport à l'an dernier. Ces chiffres comprennent un certain nombre de demandes de consultation auprès de gouvernements étrangers au sujet de la divulgation de renseignements et de demandes de gouvernements étrangers concernant la déclassification de renseignements par le gouvernement canadien.

Demandes d'organismes d'enquête

Le Bureau de l'AIPRP a traité 177 demandes de divulgation d'information présentées aux termes de l'alinéa 8(2)(e) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Ceci représente une hausse de 90,3% par rapport à l'année passée.

Accès amélioré

Programme d'examen des dossiers

Le Bureau de l'AIPRP a la responsabilité d'examiner les dossiers avant de les transférer aux Archives nationales. Grâce à ce programme obligatoire, le Ministère diffuse chaque année un certain nombre de dossiers, de sorte que les chercheurs accèdent plus facilement à davantage de renseignements relatifs à la conduite des relations internationales du Canada.

Section historique - Programme d'accès non officiel

Ce programme est une avenue qui s'ouvre aux universitaires et aux chercheurs sérieux qui souhaitent consulter pour leur travail des dossiers détenus par le Ministère. Avec le concours des directions du Ministère, l'accès aux dossiers du Ministère est facilité, dans un cadre qui permet de protéger les renseignements délicats.

Accès non officiel

Le bureau de l'AIPRP a répondu à plusieurs demandes d'accès non officiel à des renseignements. Des demandes non officielles ont également été adressées à des directions du Ministère, au Service des relations avec les médias, à la bibliothèque principale du Ministère, qui est située au rez-de-chaussée de l'édifice pour faciliter l'accès au public, ainsi qu'aux missions. Les agents ministériels sont encouragés à envisager de répondre aux demandes non officielles de renseignements.